

OÙ VOUS ADRESSER ?

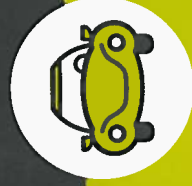
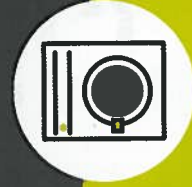
- Au centre communal d'action sociale (CCAS) de votre commune, si vous habitez :
Baincthun, Boulogne-sur-Mer, Condette, Conteville-Les-Boulogne, Equihen-Plage, Hesdin l'Abbé, Isques, La Capelle-Les-Boulogne, Le Portel, Neufchâtel-Hardelot, Outreau, Saint-Etienne-aux-Monts, Saint-Léonard, Saint-Martin-Boulogne, Wimereux, Wimille
- Si vous avez entre 18 et 25 ans : à la **Mission Locale du Pays boulonnais**
7, rue Basse des Tintelleries à Boulogne-sur-Mer.
Quelle que soit votre commune de résidence, rapprochez-vous de votre conseiller au **03 21 30 36 22**
- À la **Maison du Département Solidarité du Boulonnais**,
153, rue de Bréquerbecq à Boulogne-sur-Mer.
03 21 99 15 40
- Au **Crédit Municipal de Boulogne-sur-Mer** :
2, place Jean Febvay à Boulogne-sur-Mer,
pour toute information
03 21 10 18 10

Partenaires du dispositif **Nouvel Elan**



nouvel €lan

vosre micro-crédit



Un service proposé par



Crédit Municipal
Boulogne-sur-Mer
1, Bannier, Centre de Châtisins

Plus d'informations au **03 21 10 36 36**
ou sur **www.nouvelelan-boulonnais.fr**

nouvel
€lan

nouvel €lan

Le micro-crédit
qui s'adapte à votre projet

C'EST QUOI ?

Une formule
de crédit solidaire
et sur mesure

COMBIEN ?

- **Entre 300 et 3.000 € maximum.**
(jusque 5.000 € de façon très exceptionnelle et en fonction de l'objet de la demande)
- **Le remboursement de cet emprunt peut s'échelonner sur 36 mois maxi.**
- **Aucun frais de dossier.**
- **La CAB prend en charge la moitié des intérêts (sous conditions).**
- **Pas de changement de banque à effectuer.**

POUR QUI ?

Pour les particuliers
n'ayant pas accès
aux crédits bancaires
classiques
(revenus modestes,
situation précaire...)

POUR QUOI ?

Le micro-crédit peut répondre
à des besoins variés :

- Remplacement d'un bien de première nécessité (gazinière, réfrigérateur, lit, canapé, ...)
- Achat d'un véhicule (auto, scooter, ...)
- Financement d'une formation, de frais de scolarité, d'un permis de conduire
- Dépenses de santé (appareils auditifs, lunettes, appareils dentaires, ...)
- Mais aussi : frais d'obsèques, caution pour un logement, achat d'un ordinateur, réparation d'un véhicule, ...



Un crédit vous engage et doit être remboursé.
Vérifiez vos capacités de remboursement
avant de vous engager.